

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-027 FINANCES : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 24	Abstentions : 3	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations approuvées par délibération n° 2021-04 ASSOCIATIONS : Modifications du règlement d'attribution des subventions aux associations lors de la séance du 21 janvier 2021, et à la demande de Monsieur le Maire, Madame Carole LAVAL, 3^{ème} adjointe, présente la proposition d'attribution pour l'année 2025.

Il est proposé l'attribution de subventions de fonctionnement 2025 aux associations, suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025 PROPOSEES
CINEBESSIERES	230,00 €
ACCA CHASSE	190,00 €
BESSIERES DANSE ASSOCIATION	2 100,00 €
LES DOIGTS DE FEE	150,00 €
KARATE CLUB	1 200,00 €
LE TAROT BESSIERAIN	100,00 €
BESSIERES MARCHE NORDIQUE	110,00 €
FOOTBALL FCBB	3 000,00 €
GUIDON BESSIERAIN	140,00 €
B2B RUGBY	1 700,00 €
Dojo okami judo Bessières	1 000,00 €
ASAPE 31	3 000,00 €
AS COLLEGE AB	3 900,00 €
AU CHŒUR DE BESSIERES	270,00 €
RANDONNEURS BESSIERAINS	180,00 €
FLEX IMAGE ET EXPRESSION	2 800,00 €
GOOD MORNING BESSIERES	1 700,00 €
HORSITANIE	1 600,00 €
3BC - BESSIERES BASKET CLUB	3 400,00 €
LA BOULE BESSIERAINE	400,00 €
FLOR DE LUNA	1 500,00 €
BESSIERES HANDBALL	1 700,00 €
AMCB Apprenti musicien	1 700,00 €
TRAIT D'UNION	400,00 €
AMIS DE CECILE BOUSQUET PASTOUREL	140,00 €
CLUB VERMEIL	550,00 €
BESSIERES EN FETES	10 000,00 €
APEL SAINT JOSEPH	460,00 €
ANCIENS COMBATTANT FNACA MONTAS	200,00 €
RESTOS DU CŒUR	1 700,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ESTANQUE	720,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE LOUISE MICHEL	5 180,00 €
ANCIENS COMBATTANTS BESSIERES	200,00 €
RESEAU DES POSSIBLES	100,00 €
DON DE SANG BESSIERES	200,00 €
Total	51 920,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR
DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessus ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DE BESSIÈRES' in 'Haute-Garonne'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cédric MAUREL'.

